

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY EN DATE DU LUNDI 14 AVRIL 2025 A 17 HEURES
--

Date de convocation : 07/04/2025

SOMMAIRE :

- 1 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2024 ;
- 2 – BUDGET COMMUNAL 2025 ;
- 3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ;
- 4 – ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ;
- 5 – SERVICE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 ;
- 6 – SERVICE EAU POTABLE : BUDGET 2025 ;
- 7 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 ;
- 8 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES : BUDGET 2025 ;
- 9 – INSTAURATION PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (sous réserve de la réception de l'avis de CCI et de la CMA)
- 10 – EGLISE DE WAILLY REPARATION COUVERTURE – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ;
- 11 – LUZIERES : TRAVAUX DE BORDURAGE ET GRAVILLONAGE – CONVENTION MANDAT AVEC LA CC2SO ;
- 12 – QUESTIONS D'ACTUALITE ;
- 13 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. RENAUX Jean-Michel, Premier Adjoint, en l'absence de M. le Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaients présents :

RENAUX Jean-Michel	ESTIENNE Romain
GREVIN Cécile	RONGIER Marie-Laure
FAY José	MANCAUX Christophe
VASELLI Bérengère (arrivée à 17 H.20)	BROISSART Dominique
BOULANGER Héroïse	

Excusés : Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte ayant donné pouvoir à M. RENAUX Jean-Michel, Mme DE TOMI Isabelle, Mme BRKA Virginie et M. BOHIN Pascal, excusés.

Absents non excusés : M. THIERRY Patrick, Mme LELEU Linda, M. DENIS Mathieu, Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, M. DUCROCQ Jonathan, M. DEVISMES Arnaud .

S'agissant d'une seconde convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente convocation du 04 Avril 2025, le quorum n'est pas nécessaire pour la séance du 14 Avril 2025.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Les comptes-rendus des séances du 27 Mars 2025 et 04 Avril 2025 sont adoptés à l'unanimité.

En préambule, M. RENAUX Jean-Michel souligne l'importance des budgets communaux et regrette le manque de mobilisation.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 – COMMUNE DE CONTY :

M. RENAUX Jean-Michel présente le compte administratif 2024 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1 325 598.57 €uros
Recettes de l'exercice :	1 372 352.67 €uros
Excédent antérieur reporté :	250 911.89 €uros
Excédent de l'exercice :	297 665.99 €uros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice :	998 346.87 €uros
Déficit antérieur reporté :	927 906.22 €uros
Recettes de l'exercice :	1 320 776.91 €uros
Déficit de l'exercice :	605 476.18 €uros

Restes à réaliser :

Dépenses :	526 444.00 €uros
Recettes :	720 307.00 €uros
Solde positif restes à réaliser	193 863.00 €uros

M. RENAUX Jean-Michel laisse la présidence de séance à Mme GREVIN Cécile, 2^{ème} Adjointe et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2024 de la Commune de CONTY tel qu'il est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation du résultat de fonctionnement en investissement pour la couverture d'autofinancement : 297 665.99 €uros (compte 1068) ;
- Report en investissement du solde négatif 2024 : - 605 476.18

Le compte de gestion 2024, conforme au compte administratif 2024, est adopté à l'unanimité.

II – BUDGET COMMUNAL 2025 :

M. RENAUX Jean-Michel présente le budget communal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 1 989 331.00 Euros

- Section d'investissement : 2 276 925.00 Euros

Arrivée de Mme VASELLI Bérengère à 17 H.20.

M. RENAUX Jean-Michel rappelle à l'assemblée que le programme de restauration de l'Eglise Saint-Antoine a été en partie financé par l'autofinancement qui s'amenuise petit à petit. Afin d'aborder sereinement les phases 4 et 5 il est indispensable de contracter un emprunt.

Il est proposé de contracter un emprunt de 500 000 Euros auprès de la Banque des Territoires aux conditions suivantes : durée 15 ans, taux variable basé sur le taux du livret A + 0,60%, échéances annuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser cet emprunt et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

Comité des Fêtes CLW	7 500 €
QCL Football	2 000 €
Souvenir Français	200 €
Don du Sang	300 €
Judo Club	660 €
La Fraternelle	1 200 €
Chorale Pourquoi Pas	200 €
Les Améthystes	200 €
Gymnastique	200 €
Amis des Eglises	300 €
Té O Soleil (demi écrémés)	1 500 €
CRAC	300 €
CONTY SELLE PIED	300 €
TEAM DREAM CARP	200 €

M. RENAUX Jean-Michel présente ensuite à l'assemblée l'état des produits fiscaux 2025 et propose de maintenir les taux appliqués depuis quelques années déjà, à savoir :

	Bases	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière bâti	1 302 000,00 €	33,88%	441 118 €
Taxe foncière non bâti	113 600,00 €	14,04%	15 949 €
Taxe habitation	85 000,00 €	10,30%	8 755 €
C.F.E.	222 900,00 €	8,81%	19 637 €
	1 723 500,00 €	TOTAL	485 460 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition proposés pour 2025.

M. RENAUX Jean-Michel informe également l'assemblée qu'un audit sera réalisé au niveau des services techniques communaux.

M. MANCAUX Christophe souhaite savoir si cet audit est motivé pour une raison particulière et se demande si celui-ci n'est pas préférable en début de mandat. M. FAY José le rassure, la Commune a des agents techniques très polyvalent et très compétent qui assure très bien leurs missions que ce soit dans le domaine des espaces verts, des travaux de bâtiments et la conception. M. RENAUX Jean-Michel cite la dernière réalisation en date, les hôtels à insectes à l'entrée de la Commune.

M. FAY José que l'audit constitue un axe d'organisation future.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2025 tel qu'il est proposé.

III – SERVICE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 :

M. RENAUX Jean-Michel présente le compte administratif 2024 du service eau potable qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 34 279.37 Euros
Recettes de l'exercice : 75 060.39 Euros
Excédent antérieur reporté : 291 501.90 Euros

Excédent de l'exercice : 332 282.92 Euros

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 17 806.76 Euros
Recettes de l'exercice : 16 465.00 Euros

Excédent de l'exercice : 89 597.68 €uros

M. RENAUX Jean-Michel laisse la présidence de séance à Mme GREVIN Cécile, 2^{ème} Adjointe et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2025 du service eau potable tel qu'il est proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté en fonctionnement : 332 282.92 €uros
- Excédent d'investissement reporté en investissement : 89 597.68 €uros

Le compte de gestion 2024 du service eau potable, conforme au compte administratif 2025, est adopté à l'unanimité.

IV – BUDGET 2025 SERVICE EAU POTABLE :

M. RENAUX Jean-Michel présente le budget 2025 du service eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 383 179.00 €uros
- Section d'investissement : 452 422.00 €uros

Suite à la question de Mme VASELLI Bérengère, il est précisé que l'étude diagnostic pour le service eau potable, menée par la CC2SO, n'est pas encore achevée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2025 du service eau potable.

V – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 – LOTISSEMENT « LES TERRASSES DE LUZIERES » :

M. RENAUX Jean-Michel présente le compte administratif 2024 du lotissement « les Terrasses de Luzières » qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	0.00 €uros
Recettes de l'exercice :	0.00 €uros
Excédent antérieur reporté :	158 719.70 €uros
Excédent de l'exercice :	158 719.70 €uros

Section d'investissement :

VII – INSTAURATION D’UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L’ARTISANAT :

M. RENAUX Jean-Michel précise que nous n’avons toujours pas reçu l’avis de la Chambre de Commerce et d’Industrie et de la Chambre des Métiers et de l’Artisanat. Ce sujet est donc ajourné et reporté à une séance ultérieure.

VIII – REFECTION TOITURE CLOCHER EGLISE ST-VAAST DE WAILLY :

M. RENAUX Jean-Michel présente à l’assemblée le devis de réfection de la toiture du clocher de l’Eglise St-Vaast de Wailly qui s’élève à 10 500 €uros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention d’entretien auprès de la DRAC à hauteur de 40%.

IX – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU CHATEAU A LUZIERES :

M. RENAUX Jean-Michel rappelle à l’assemblée que dans le cadre du budget 2025, il est prévu des travaux de voirie rue du Château au Hameau de LUZIERES. Ces travaux concernent les accotements et les stationnement pour un montant à charge de la Commune de 9 605 €uros TTC.

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité M. le Maire à signer la convention de mandat correspondante avec la CC2SO.

X – QUESTIONS DIVERSES :

M. MANCAUX Christophe rappelle que lors du précédent Conseil Municipal il avait été annoncé qu’un expert campanaire, devait examiner les cloches de l’Eglise St-Vaast de Wailly. Suite à son passage, malheureusement les cloches ne sont pas de l’Ancien Régime mais plutôt de 1865.

L’expert a souligné la fragilité du beffroi qui nécessitera de déposer deux cloches. Il convient d’attendre le rapport diagnostic.

M. MANCAUX Christophe signale une nouvelle fois les déchets laissés sur le trottoir par les commerçants du samedi et restant sur place tous les week-ends. Un courrier sera rédigé au commerçant afin qu’il reprenne ses ordures.

M. MANCAUX Christophe souhaite savoir si nous avons eu un retour de BDL par rapport à la sécurisation de l’entrée et de la sortie du nouveau lotissement rue Caroline Follet.

Il souhaite savoir également si nous avons eu un retour du Département par rapport à la présence d’eau continue dans le caniveau face à l’Ecole Jeanne d’Arc rue Caroline Follet.

Mme RONGIER Marie-Laure souhaite savoir si nous avons eu des échos suite au ramassage des ordures ménagères toutes les deux semaines. Elle signale également la fermeture de la déchetterie de Thieulloy l'Abbaye le lundi matin, le dimanche et le jeudi.

Mme GREVIN Cécile propose qu'un courrier soit adressé à TRINOVAL afin de les informer des problèmes récurrents rencontrés lors de la collecte.

Mme VASELLI Bérengère signale que le voisin du stade de football a installé une gouttière dirigée vers la route et que son véhicule est systématiquement stationné sur le trottoir.

M. ESTIENNE Romain signale l'affaissement des tampons rue Guy de Ségonzac. La CC2SO sera contactée afin de faire intervenir le délégataire du service assainissement.

Mme BOULANGER Héloïse signale la présence de déchets à côté des containers déposés en bas de la rue de l'Eglise qui ne sont pas collectés régulièrement. De plus, la bouche d'égout en fonte est très régulièrement ouverte et présente un danger pour les piétons.

Mme RONGIER Marie-Laure signale la présence de rats à l'Orée du Bois.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 18 H.00